CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation
Service de l'agriculture
Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Landwirtschaft
Walliser Landwirtschaftsschule - Châteauneuf

Détenteur caprins

Nr.	F18/19_036
Secteur de formation	Agriculture
Date	04/04/2019
Période : début	
Période : fin	
Délai d'inscription	20/03/2019
Durée	1 jour
Contexte	Selon les bases légales en vigueur dans l'ordonnance sur la protection des animaux, toute personne qui acquiert du bétail caprin doit suivre une formation.
Objectifs pour les participants	A la fin de la formation, les participants sont capables de : - détenir des caprins en fonction des bases légales et des besoins de l'espèce - garder et alimenter les bovins correctement - élever de jeunes animaux
Contenu	Bases juridiques Besoins propres de l'espèce Comportement des animaux et aménagement des locaux Alimentation Garde et détention des animaux Santé animale, soins et sécurité alimentaire Elevage caprin en Suisse Production diverse
Méthode	Cours théoriques Situation problème
Public-cible	Grand public
Formateur(s)	Jean-Luc Moulin
Lieu	Ecole d'agriculture du Valais, Châteauneuf
Marques	EduQua
Horaire	08h30 - 16h30
Critère de sélection	Date d'inscription
Remarques organisationnelles	Reconnu OSAF
Prix non membre	120 CHF
Prix membre	120 CHF
Organisateur	SCA - Ecole d'agriculture du Valais Châteauneuf